

info **CHAMBRE**

Succès au rendez-vous pour le 2^e Salon du vin de la CCIG

Les vins genevois ont été une nouvelle fois à l'honneur lors de la 2^e édition du Salon du vin de la CCIG, organisée avec l'Office de promotion des produits agricoles de Genève et l'Ecole hôtelière de Genève.



Près de 250 participants ont pu déguster les nectars des viticulteurs membres de la CCIG

Cette manifestation, qui s'est déroulée le 20 octobre dernier, a rassemblé près de 250 participants qui ont pu découvrir la diversité des cépages offerts par les viticulteurs membres de la Chambre. Les mots faisant défaut pour décrire cette richesse, les domaines présents au Salon du vin se feront un plaisir d'accueillir les intéressés pour les conseiller dans leur choix de cadeaux de fin d'année.

Les coups de cœur

Jacques Jeannerat, directeur de la CCIG, a présenté avec humour et panache les dix viticulteurs* ayant pris part au Salon. A sa demande, chaque domaine a révélé son vin préféré. Il s'agit des vins suivants :

- la **Douce Noire**, assemblage rouge élevé en barrique pour Les Abeilles d'or, à Satigny

- les **Argoulets**, un riesling-sylvaner, pour Les Bossons, à Satigny
- les **Larmes de Bacchus**, vin doux blanc, à Anières
- le **Lutin**, vin doux rouge pour le domaine de Champvigny, à Satigny
- le **Quatuor**, assemblage rouge élevé en barrique pour La Clé de Sol, à Satigny
- le **Sauvignon blanc** pour La Devinière, à Satigny
- l'**Humaniste**, assemblage rouge, pour La Cave de Genève, à Satigny
- le **Laudy**, assemblage rouge élevé en barrique pour Les Grands Buissons, à Bernex
- le **Château de Chouilly**, assemblage blanc ou rouge pour Les Perrières, à Satigny
- les **Deux Louis**, assemblage rouge élevé en barrique pour Les Vallières, à Satigny.

* Le 11^e domaine membre de la CCIG, celui du Grangier, à la Croix-de-Rozon, n'a pas pu participer.

Compte rendu

Genève, capitale de l'arbitrage et de la médiation commerciale

Genève est historiquement un haut lieu de négociations en matière de litiges commerciaux. La CCIG l'a rappelé à sa manière, en organisant avec l'Ordre des avocats et la FER un colloque entièrement dédié aux nouveautés en matière d'arbitrage et de médiation commerciale.

Avocats et entreprises étaient conviés le 20 octobre dernier par le Département arbitrage et médiation de la CCIG, dirigé par Eric Biesel, à une journée de réflexion sur les perspectives de développement de l'arbitrage et de la médiation commerciale.

L'idée était aussi d'échanger sur les stratégies à adopter dans l'avenir pour mieux régler les litiges qui handicapent fortement petites et grandes entreprises. « Tout litige ou conflit est une catastrophe pour une entreprise, quelle qu'en soit sa taille », a souligné le P^r Pierre Tercier, Président honoraire de la Cour internationale d'Arbitrage de la CCI et Professeur émérite de l'Université de Fribourg. Dans son brillant exposé de clôture du colloque, le P^r Tercier a rappelé à quel

point il tient aux procédures alternatives de médiation et d'arbitrage dans le règlement des conflits. Procédures qui ne sont, à son avis, pas encore assez enseignées dans les Facultés de Droit : « Il existe d'autres systèmes que la procédure civile sur laquelle on se focalise beaucoup trop, au lieu de trouver d'autres voies. Mais je constate néanmoins une évolution et un changement de génération. Et je pense que nous sommes dans une période de transition entre un système bloqué et un système plus évolutif, flexible, souple et ouvert. »

L'entreprise doit se préparer au conflit

Rappelons que l'arbitrage et la médiation sont deux modes de règlement des litiges dont le premier fait appel à des arbitres, juges privés et indépendants, qui rendent une sentence pouvant être exécutée au niveau international. Les médiateurs, tiers neutres et indépendants, ne rendent quant à eux ni sentence ni jugement, mais aident les parties à trouver un accord pour mettre un terme à leur litige. Adeptes de ces deux méthodes, le P^r Tercier a rappelé que « le conflit est une situation inévitable qui fait partie des relations humaines, et, surtout, il est prévisible. Toute entreprise qui fait des affaires doit donc se préparer à devoir affronter un éventuel litige. »

Genève, cité de négociations

De tous temps, Genève a été une plate-forme neutre propice aux



négociations internationales. En 1871, notre cité fut choisie comme lieu où le tribunal arbitral mit fin au litige opposant les Etats-Unis au Royaume-Uni dans l'affaire dite des « Alabama claims ». C'est dans ce contexte qu'il convient de replacer la notoriété de Genève en matière de résolution de litiges commerciaux, faisant d'elle un centre mondialement réputé pour l'arbitrage international. Ce statut est par ailleurs renforcé par la présence de nombreux arbitres et avocats renommés. Plusieurs d'entre eux, ainsi que des acteurs de la vie judiciaire genevoise, avaient justement été invités lors de ce colloque de la CCIG, dont le P^r François Bellanger, président de la nouvelle école d'avocature de l'Université de Genève, qui a clos cette journée par ces paroles : « Un colloque comme celui du 20 octobre permet de mieux faire connaître aux professionnels ces méthodes d'arbitrage et leurs avantages. » ■ Cécile Aubert



© 2011 Audrey Lueder | www.humem.ch

Au vu du succès rencontré, le 3^e Salon du vin se profile déjà à l'horizon. Un nouveau concept est à l'étude pour mettre encore davantage en valeur les nectars des viticulteurs membres de la CCIG. Pour le découvrir, rendez-vous en automne 2012, juste après les vendanges. ■

Pascale Roch-Gigandet

Le long chemin qui mène de junior à senior

Planifier et régler à temps la succession constitue l'un des grands défis à relever pour les **entreprises familiales**. Avec Ernst & Young, vous bénéficiez d'un partenaire expérimenté aux compétences interdisciplinaires qui vous soutient lors du règlement de la succession, de la planification fiscale stratégique et dans toute tâche liée à l'avenir de votre entreprise. Pour une réussite au-delà des générations.

www.ey.com/ch

ERNST & YOUNG
Quality In Everything We Do